

METRO FRANCE rappelle Reblochon de Savoie AOP 450g METRO CHEF

- Noms des modèles ou références concernés : **Reblochon de Savoie AOP 450g METRO CHEF**
- Marque : **METRO CHEF**
- Lot voir liste des produits en pièce jointe
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/10/2021 au 12/11/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 73.114.001 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **METRO France**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **A la suite d'un cas de brucellose sur une vache, le produit est retiré de la vente à titre préventif.**
- Risques encourus par le consommateur : **Brucella spp (agent responsable de la brucellose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Après une incubation de 1 semaine à 1 mois, l'infection à sa phase aiguë se manifeste par des symptômes non spécifiques et qui peuvent être discrets : fièvre isolée ou syndrome pseudo grippal associant fièvre, douleurs articulaires et musculaires, mal de tête, fatigue. Plus rarement, des atteintes testiculaires (orchite), neurologiques (méningite) ou articulaires (arthrites) sont possibles. Une forme chronique peut apparaître après plusieurs semaines ou mois sous forme d'infections localisées, en particulier aux articulations. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à coeur des produits à +65°C permet de détruire les bactéries Brucella et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0800945235**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre